

COMMUNE DU TOUVET- CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2014	Réf Adm : DGS, Affaires générale
Rapport - Délibération	
Objet : Désignation du représentant de la commune dans les organismes- Office du tourisme du Grésivaudan	
Rapporteur	Laurence Théry

RAPPORT

Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet, expose le rapport suivant :

En date du 25 mai 2013 la commune du Touvet a adhéré à l'office du tourisme du Grésivaudan.

Conformément à la loi n°92-1341 du 23 décembre 1992 portant sur la compétence dans le domaine touristique et en accord avec ses statuts adoptés le 5 juillet 2011 chaque commune membre doit désigner un membre titulaire (et un suppléant) qui sera membre de droit du conseil d'administration pour la durée du mandat électif. Au sein de ce conseil d'administration est élu annuellement un bureau qui pourra comprendre des membres du collège des élus

Ainsi je vous propose de désigner Madame Dominique Guillon, 4^{ème} adjointe en charge des événements culturels et du patrimoine de la commune du Touvet

Je vous remercie de bien vouloir statuer.

Et en conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport de Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet,

Le Conseil municipal

DECIDE de désigner Madame Dominique Guillon 4^{ème} adjointe en charge des événements culturels et du patrimoine de la commune du Touvet, pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de l'office du tourisme du Grésivaudan

DECIDE de désigner Madame Laurence Théry, Maire de la commune du Touvet, pour représenter la commune en tant que membre suppléant au sein du conseil d'administration de l'office du tourisme du Grésivaudan

Le Maire

Laurence Théry